

News Release

Minister for
International
Trade



Communiqué

Ministre du
Commerce
extérieur

91/07

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DU MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
M. JOHN C. CROSBIE,
SUR LE CONFLIT DU GOLFE PERSIQUE
À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ST. JOHN'S**

ST. JOHN'S (Terre-Neuve)

Le 31 janvier 1991

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

External Affairs and
International Trade Canada

Canada

La guerre est parfois un mal nécessaire. C'est ce que nous avons réalisé dans les années 30 et 40. Le Japon a pu attaquer impunément la Mandchourie en 1931, l'Italie l'Éthiopie en 1935, l'Allemagne la Tchécoslovaquie en 1938. C'est parce que la communauté internationale n'a pas réagi fermement à ces actes d'agression que la Deuxième Guerre mondiale a éclaté.

Si ces agressions n'ont pu être empêchées dans les années 30, c'est surtout en raison de l'inefficacité du système de sécurité collective établi par la Société des Nations après la Première Guerre mondiale. La protection que chaque État devait recevoir de tous les autres États par l'intermédiaire de la Société des Nations ne s'est pas matérialisée. Le système de sécurité collective s'est effondré, entraînant dans sa chute les perspectives de paix et de sécurité internationales.

Dans ses mémoires sur le maintien de la sécurité collective, M. Lester Pearson a écrit ce qui suit :

Pour que la sécurité collective favorise vraiment la paix, il faut que tous les membres soient prêts et disposés à participer précisément aux actions, économiques et militaires, nécessaires pour prévenir ou faire échouer l'agression. Autrement, un agresseur n'aura à peu près rien à craindre de la communauté internationale.

Avec la fin de la Deuxième Guerre mondiale, des personnes qui voyaient loin tel Lester Pearson ont entrepris de créer une nouvelle organisation internationale qui réussirait là où la Société des Nations avait échoué. Comme M. Pearson l'a écrit en 1945, les architectes des Nations Unies étaient déterminés à s'assurer :

qu'aucun agresseur ne pourra plus jamais asservir d'autres États les uns après les autres sans que les nations pacifiques du monde ne se mobilisent contre lui.

Cet objectif fondamental des Nations Unies est énoncé à l'article 1 de la Charte des Nations Unies :

Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix.

Malheureusement, la Guerre froide a tellement divisé les nations, surtout les pays membres du Conseil de sécurité, que l'ONU n'a guère pu remplir son rôle de maintien de la sécurité collective.

Toutefois, avec la fin de la Guerre froide, il a été possible de réaffirmer le rôle que l'ONU était destinée à jouer dans l'établissement de la sécurité collective. Le conflit du golfe Persique déterminera si le système de sécurité collective des Nations Unies réussira ou si, comme celui de la Société des Nations, il échouera.

Cette fonction d'établissement de la paix consiste à décourager l'agression ou à amener ceux qui la commettent à faire marche arrière. Elle diffère de la fonction de maintien de la paix, qui fait intervenir des activités comme la surveillance de cessez-le-feu. Lester Pearson a inventé le rôle de maintien de la paix en 1956 en grande partie parce que les Nations Unies n'avaient pu jusque-là remplir leur fonction originale de maintien de la paix.

Avec les ans, le maintien de la paix s'est vu reconnaître un but, soit aider à la reconstruction une fois le conflit terminé. Le Canada s'est acquitté de cette tâche avec honneur et continuera à le faire, peut-être dans la région du Golfe. Toutefois, comme Saddam Hussein refuse de retirer ses troupes du Koweït, c'est pour établir la paix plutôt que pour la maintenir que les Nations Unies ont maintenant besoin du Canada.

Pour m'expliquer, je reviens aux origines du conflit actuel. Ce conflit n'a pas commencé le 16 janvier, mais le 2 août, lorsque les forces de Saddam Hussein ont envahi le Koweït. L'ONU est intervenue le même jour lorsque le Conseil de sécurité a adopté sa première résolution sur le conflit. Cette résolution déclarait que l'invasion du Koweït par l'Iraq constituait une rupture de la paix et de la sécurité internationale et exigeait de Saddam Hussein qu'il retire immédiatement et inconditionnellement ses forces du Koweït.

Craignant d'être les prochaines cibles des visées agressives de Saddam Hussein, l'Arabie saoudite et les autres États du Golfe ont demandé l'aide des États-Unis et d'autres pays. En agissant rapidement et résolument, la Coalition a probablement empêché Saddam Hussein d'envahir l'Arabie saoudite et les autres États du Golfe.

Toutefois, il ne suffisait pas d'empêcher une autre agression. Pour assurer le maintien de la sécurité collective sous l'égide de l'ONU, il fallait obliger Saddam Hussein à retirer ses troupes du Koweït. Par conséquent, le 6 août, le Conseil de sécurité a approuvé une résolution

imposant des sanctions économiques contre l'Iraq et le Koweït occupé.

Le Conseil de sécurité a adopté ensuite 10 autres résolutions. Parmi celles-ci, mentionnons celles par lesquelles il rejetait l'annexion du Koweït par l'Iraq, exigeait la libération des otages, condamnait les violations par l'Iraq de l'immunité diplomatique, fournissait une aide aux pays confrontés à des difficultés économiques en raison de l'application des sanctions, étendait l'embargo au trafic aérien, exigeait que l'Iraq cesse de déporter des Koweïtiens, réaffirmait que l'Iraq était responsable des dommages causés par l'invasion.

Pendant tout ce temps, une force multinationale s'est déployée en Arabie saoudite et dans les États du Golfe. Elle devait dissuader l'armée iraquienne de se lancer dans d'autres agressions, appliquer les sanctions économiques décrétées par les Nations Unies et montrer clairement à Saddam Hussein qu'il devait mettre fin à son occupation du Koweït.

En outre, de nombreux efforts diplomatiques ont été déployés pour convaincre l'Iraq de se retirer du Koweït. Ces efforts ont fait intervenir entre autres les Nations Unies, la Ligue arabe, le mouvement des non-alignés, des dirigeants arabes et musulmans ainsi que les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, soit les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Union soviétique et la Chine. Toutes les solutions pacifiques ont été examinées.

Le 29 novembre, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 678, qui indiquait clairement à Saddam Hussein qu'il devait retirer ses troupes du Koweït au plus tard le 15 janvier, sinon il y serait forcé. Cette résolution a accordé un «délai de grâce» de 48 jours à Saddam Hussein. Il l'a rejetée comme il avait rejeté toutes les résolutions précédentes, et il a continué à se préparer à la guerre.

Tout au long de la crise, le Canada a joué un rôle actif dans la recherche d'une solution diplomatique sous les auspices des Nations Unies. Par exemple, lorsque le Premier ministre a rencontré le Président Bush à Kennebunkport, l'été dernier, certains Américains influents conseillaient à M. Bush de lancer immédiatement une attaque limitée ou «chirurgicale». Le Premier ministre a indiqué au Président qu'il s'opposait à une telle mesure et l'a encouragé à rechercher un règlement, pacifique si possible, par l'intermédiaire des Nations Unies.

Par ailleurs, en janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures Joe Clark a rencontré à New York le Secrétaire général des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, avant le départ de celui-ci pour Bagdad, afin de lui proposer au nom du Premier ministre un plan de paix en quatre points :

- i) une garantie internationale que toutes les frontières de la région seront protégées d'une attaque;
- ii) la mise en place d'un processus de règlement des différends entre l'Iraq et le Koweït, bilatéralement ou en faisant appel, d'un commun accord, à un forum international approprié;
- iii) la création d'une force de maintien de la paix dans le cadre d'un système de sécurité plus large pour la région;
- iv) la mise en place d'un processus visant à régler les autres questions du Moyen-Orient.

Mais la réponse de Saddam Hussein au Secrétaire général des Nations Unies est demeurée la même : pas de retrait du Koweït.

Le 16 janvier, à l'expiration du délai prévu par la résolution 678, les forces de la coalition ont entrepris de libérer le Koweït des troupes d'occupation iraqiennes. La coalition aurait-elle dû attendre plus longtemps et donner plus de temps aux sanctions? Il s'agit d'une question judicieuse, mais de très bonnes raisons justifiaient le recours à la force.

Pendant les 168 jours qui se sont écoulés entre l'adoption de la première résolution des Nations Unies, le 2 août, et la date limite du 15 janvier, Saddam Hussein a :

- concentré massivement ses troupes au Koweït, qui sont passées de 160 000 hommes et 1 400 chars d'assaut en septembre à plus de 550 000 hommes et 3 500 chars actuellement;
- érigé de vastes positions défensives au Koweït, ce qui rend la tâche de la coalition de plus en plus difficile. L'armée iraqienne construit chaque jour de gigantesques ouvrages de terre, des fortifications en béton armé, des tranchées incendiaires où brûler du pétrole ainsi que des routes et des réseaux de communication pour les renforts; elle a aussi placé jusqu'à un demi-million de mines terrestres le long de la frontière avec l'Arabie saoudite;

- augmenté ses capacités offensives par la construction d'autres lanceurs de missiles SCUD;
- travaillé sans relâche afin d'améliorer sa capacité de lancer des missiles dotés d'armes chimiques contre des pays comme Israël. Devions-nous attendre que Saddam Hussein soit en mesure de répandre la terreur parmi ses voisins, tant Israéliens qu'Arabes, au moyen d'armes chimiques?
- pratiqué une forme de terrorisme environnemental en faisant déverser dans la mer des centaines de milliers de barils de pétrole par jour; voulions-nous que d'autres oléoducs pouvant servir à ces manoeuvres soient construits?
- miné les champs pétrolifères koweïtiens pour les faire sauter au besoin; d'ailleurs, certains brûlent déjà.

Il est évident que Saddam Hussein a toujours cherché à rendre son expulsion du Koweït la plus coûteuse possible, tout en améliorant sa capacité de frapper Israël et d'autres voisins avec des armes de destruction massive. Ceux qui demandaient un délai supplémentaire faisaient involontairement le jeu de l'Iraq.

Les sanctions n'ont pas entamé la capacité militaire de l'Iraq. En effet, Bagdad a continué d'approvisionner prioritairement l'armée en nourriture, en pétrole, en pièces de rechange et en personnel. Les industries produisant des biens pour l'armée n'ont connu aucun ralentissement important, et ne semblaient pas devoir en connaître dans un proche avenir. L'Iraq a pu importer sans difficulté des biens extrêmement importants, comme des additifs chimiques, des lubrifiants, des produits chimiques pour purifier l'eau et des pièces de rechange. Comme l'Iraq avait besoin de ces produits en quantités assez modestes, ils ont pu être transportés par air, sur terre (par camion ou à dos d'animal), ou bien dans des petits bateaux capables d'échapper au blocus naval.

Malgré la chute du niveau de vie survenue depuis l'imposition des sanctions, on n'a observé aucune manifestation publique de mécontentement; il n'est pas non plus évident que le régime iraquien tiendrait compte des pressions du public pour modifier ses politiques. Et même c'était le cas, souhaiterions-nous affamer le peuple de l'Iraq et celui du Koweït occupé dans l'espoir d'influencer Saddam Hussein?

C'est pourquoi la coalition a décidé, le 16 janvier, avec raison, de recourir à la force, au lieu d'attendre plus longtemps en espérant que les forces iraqiennes quitteraient le Koweït. Je tiens à souligner que ce sont non pas les Américains qui ont fixé la date du recours éventuel à la force, mais bien les Nations Unies. L'action militaire entreprise le 16 janvier est non pas uniquement celle des Américains, mais celle d'une coalition de 29 États dont les forces contribuent aux opérations dans le Golfe.

Les membres de cette coalition sont : l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Australie, Bahreïn, le Bangladesh, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grèce, l'Italie, le Koweït, le Maroc, le Niger, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, Oman, le Pakistan, les Pays-Bas, le Qatar, le Royaume-Uni, le Sénégal, la Syrie et la Tchécoslovaquie.

Le 16 janvier, le Canada n'était pas obligé d'agir et de recourir à la force de concert avec les 28 autres membres de la coalition multinationale. Nous avons le choix et aurions pu écouter M. Chrétien qui suggérerait, le 15 janvier que : «nos troupes doivent être rappelées, à moins que nous n'en décidions autrement». Nous aurions pu décider, comme le proposait M^{me} McLaughlin le 15 janvier, de ne pas appuyer «la résolution 678 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui enjoignait à l'Iraq de se retirer au plus tard le 15 janvier et autorisait le recours à la force après cette date».

Nous n'avons suivi aucune de ces suggestions, parce que nous savions qu'il ne suffit pas de désirer ardemment la suppression du mal pour qu'il disparaisse. Nous avons plutôt accepté que le Canada recoure à la force le 16 janvier aux côtés des 28 autres membres de la coalition, ce qui était un mal nécessaire. Nous croyons qu'il faut poursuivre cette guerre, et non pas conclure une trêve, comme certains le suggèrent.

Saddam Hussein continue de montrer son mépris pour les Nations Unies en occupant le Koweït. Il continue d'utiliser des armes terrifiantes contre Israël et d'autres pays. Il continue à faire preuve d'une brutalité révoltante en se servant de prisonniers de guerre comme boucliers humains et profiterait d'une trêve pour renforcer ses positions au Koweït. Les combats ne devront cesser que le jour où il s'engagera sans équivoque à se retirer totalement du Koweït.

Le 22 janvier, la Chambre des communes a appuyé par 217 voix contre 47 la position du Canada dans la guerre du Golfe. Cette décision a été prise après plus de 75 heures de débats

sur la question. Ces débats, qui ont eu lieu les 24 et 27 septembre, les 17 et 18 octobre, les 28 et 29 novembre et du 15 au 22 janvier, ont duré plus longtemps que l'ensemble de ceux menés aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France et en l'Australie. De plus, le secrétaire d'État Joe Clark et le ministre de la Défense nationale Bill McKnight ont comparu à trois reprises, soit pendant plus de sept heures au total, devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Finalement, le Canada a décidé d'appuyer la résolution de l'ONU et d'assumer le fardeau avec ses partenaires de la coalition parce que c'était le seul choix honorable. Voici ce qu'en disait John Turner, ancien premier ministre, le 16 janvier :

Le Parlement et notre pays, le Canada, sont confrontés à un choix très clair. Nous pouvons continuer à appuyer les Nations Unies et ses résolutions pour lesquelles nous avons voté et qui ont fait savoir à l'Iraq ce qu'il doit faire pour éviter la guerre.

Nous pouvons continuer à faire partie intégrante de la démonstration la plus résolue de volonté politique collective dont aient jamais fait preuve les Nations Unies pour résister à une agression. À mon avis, c'est le choix que toute notre histoire et l'appui du Canada aux Nations Unies nous obligent à faire aujourd'hui.

Agir autrement serait répudier notre appui inébranlable aux résolutions des Nations Unies en faveur desquelles nous avons voté. Le fait d'agir de la sorte constituerait aussi une répudiation de notre engagement envers l'internationalisme et envers les Nations Unies, lequel a caractérisé la politique du Parti libéral et la politique étrangère du Canada pendant des décennies.

Au moment même où les Nations Unies ont adopté une position ferme, non ambiguë et collective contre un agresseur brutal, le Canada ne doit pas briser la solidarité des nations regroupées face à l'Iraq ...

C'est une épreuve cruciale pour cette organisation internationale. C'est une épreuve cruciale pour les Nations Unies, et le Canada doit donner son appui. C'est une épreuve cruciale pour la sécurité collective, et le Canada doit donner son appui.

Le 15 janvier, le Premier ministre déclarait ce qui suit devant le Parlement :

Ce qu'il faut retenir avant tout dans ce débat, c'est que si nous voulons la paix, nous devons défendre ces principes qui sont inscrits dans la Charte de l'ONU. Nous devons être prêts à défendre ce que nous considérons comme la bonne cause. Agir autrement serait dire à Saddam Hussein et à d'autres agresseurs éventuels que l'ONU est incapable de réagir efficacement à une agression. On ne peut espérer exercer le moindre ascendant moral sur autrui quand on refuse de s'engager et qu'on laisse à d'autres le soin de défendre ses principes. Le Canada est un pays pacifique, mais il n'est pas un pays neutre, ni un pays qui fait porter par d'autres ses responsabilités.

Les Forces canadiennes jouent un rôle important dans le conflit du Golfe, même si ce rôle est plus modeste que celui des États-Unis, de la Grande-Bretagne ou de la France. C'est le commodore Ken Summers qui commande les Forces canadiennes au Moyen-Orient. Tout comme le quartier général des forces interarmées et canadiennes, il est basé à Manamah, à Bahreïn. Le commodore Summers relève directement du général de Chastelain, chef d'état-major de la défense, qui se trouve à Ottawa. Les Forces canadiennes restent toujours sous les ordres directs du commandement des Forces canadiennes.

Le Groupe opérationnel aérien du Canada, basé à Doha, au Qatar, est placé sous le commandement du colonel Lalonde. Ses opérations sont coordonnées par l'état-major canadien du quartier général des forces multinationales à Riyad. À l'heure actuelle, les aéronefs canadiens exécutent à la fois des patrouilles aériennes au-dessus de nos navires qui se trouvent dans le golfe Persique et des missions de protection avancée et d'escorte pour les avions de la Force multinationale en mission au-dessus de l'Iraq et du territoire occupé du Koweït. Cent soldats du célèbre régiment «Royal 22^e» assurent la sécurité du Groupe opérationnel aérien.

Le Groupe opérationnel naval du Canada est commandé par le capitaine Dusty Miller. Nos navires font maintenant partie des forces logistiques qui escortent et réapprovisionnent les forces navales de combat dans le Golfe. Les destroyers *Terra Nova* et *Athabaskan* agissent à titre de navires escorteurs, tandis que le *Protecteur* sert au ravitaillement en combustible et en matériel. Le capitaine Miller a le commandement tactique de tous les vaisseaux des forces logistiques, qui comptent 24 navires appartenant à 11 pays. Plus de 200 militaires de Terre-Neuve servent sur les vaisseaux canadiens dans le Golfe.

En outre, le Canada s'apprête à envoyer un hôpital de campagne qui sera rattaché à des installations médicales britanniques en Arabie saoudite. Cet hôpital regroupera près de 550 personnes, dont les membres d'un bataillon de sécurité chargé de le protéger.

Il ne sera pas facile d'amener Saddam Hussein à se retirer du Koweït. Mais nous n'en attachons que plus de valeur à la tâche qui nous reviendra, une fois cet objectif atteint, d'assurer la paix et la sécurité à long terme au Moyen-Orient.

Selon nous, la proposition que nous avons présentée au Secrétaire général des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, avant le 15 janvier, pourrait contribuer à édifier une paix stable après le conflit actuel. Et nous croyons qu'il faut stopper la course aux armements au Moyen-Orient, et surtout la prolifération des armes de destruction massive.

En libérant le Koweït, les forces multinationales réaffirmeront avec force par leurs actions le rôle des Nations Unies, et ce sera sans aucun doute là le facteur le plus important pour les perspectives de paix et de sécurité dans la région, et dans le monde entier. Si nous restons solidaires, les problèmes de la région pourront être abordés par une Organisation des Nations Unies qui aura survécu à une crise grave. Si, par contre, notre solidarité était brisée, ces problèmes ne feraient que s'envenimer en présence d'une Organisation des Nations Unies qui serait discréditée.

Aujourd'hui, notre objectif est le même qu'avant le 16 janvier, et il restera le même lorsque l'armée de Saddam Hussein se retirera enfin du Koweït. Cet objectif, c'est de veiller à ce que le système de sécurité collective mis en place sous l'égide de l'ONU fonctionne vraiment, et assurer ainsi la suprématie de la règle de droit et des valeurs universelles qui ont servi de fondement à la création des Nations Unies. C'est pour cela que le Canada et ses alliés de la coalition se battent dans le Golfe.